



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 26 novembre 2020

### **France Relance : Lancement de l'appel à projets 2020-2021 du Plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté**

Depuis le début de la crise sanitaire, le nombre de personnes en situation de précarité continue de s'accroître, en raison de la réduction de leurs ressources. Dans ce contexte, les associations de lutte contre la pauvreté sont massivement sollicitées et réalisent un ensemble d'actions à fort impact social. Afin de les soutenir financièrement, un plan de soutien exceptionnel de 100 millions d'euros est déployé sur deux ans dans le cadre du plan « France Relance ». Un premier appel à projets correspondant à une enveloppe de 50 millions d'euros dont 6 436 403 € pour la région Île-de-France a été lancé le 24 novembre.

Avant le confinement, 5,5 millions de personnes étaient inscrites à l'aide alimentaire. Elles seraient aujourd'hui 8 millions. Entre le mois de mars et le mois de juillet 2020, 30 tonnes de produits ont été distribués chaque mois, soit une hausse de 20% par rapport à la normale. L'Île de France est particulièrement touchée par la hausse de la précarité en raison de la prépondérance de secteurs économiques fragiles face à la covid comme le tourisme, la restauration ou l'événementiel. Elle l'est aussi par la concentration de publics à la rue et sans domicile stable.

Le rôle des associations est fondamental dans l'accompagnement de l'ensemble de ces personnes précaires, en coordination avec l'Etat et les collectivités. Afin notamment de capitaliser sur les enseignements de la crise que nous vivons et soutenir leur développement sur le long terme, le plan France Relance a prévu un fonds de soutien de 100 M€ en direction des associations de lutte contre la pauvreté. Cette enveloppe est destinée à soutenir des projets structurants, qui permettent le développement de services innovants, la modernisation des dispositifs d'accès aux biens essentiels aux personnes en situation de précarité, et l'optimisation des systèmes d'information et des infrastructures des associations.

Un premier appel à projets correspondant à une enveloppe de 50 millions d'euros est lancé depuis le 24 novembre au niveau national et au niveau régional. L'Île-de-France bénéficie d'une 1<sup>ère</sup> tranche de 6 436 403 €. Le dépôt des candidatures est ouvert jusqu'au 15 janvier 2021.

Retrouvez le cahier des charges : <https://bit.ly/33fcgUX>

#### **Contact presse**

**Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris**

01 82 52 40 25 / [pref-presse@paris.gouv.fr](mailto:pref-presse@paris.gouv.fr)  
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



@Prefet75\_IDF

